

**CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 5 OCTOBRE 2021
COMPTE RENDU**

DEPARTEMENT DE LA REUNION
Ville du Port



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mesdames, Messieurs, les Conseillers municipaux de la ville de Le Port,
J'ai l'honneur de vous inviter au prochain Conseil municipal qui se réunira le :

MARDI 5 OCTOBRE 2021 A 17H00 A L'HOTEL DE VILLE

Le 23 SEPT 2021

LE MAIRE


Ollmer HOARAU

ORDRE DU JOUR

- | | |
|--|--------|
| 1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal – Séance du mardi 7 septembre 2021 | P. 001 |
| 2. Révision du Règlement Local de Publicité - Débat sur les orientations générales | P. 025 |
| 3. Aménagement du Parc Boisé – Délégation au Maire en matière d'autorisation d'urbanisme | P. 089 |
| 4. Licence sportive pour tous – Attribution de subventions | P. 097 |
| 5. ZAC Triangle de l'Oasis – Approbation du dossier de réalisation | P. 098 |
| 6. ZAC Triangle de l'Oasis – Approbation du Cahier des Charges de Cession de Terrains Général et ses annexes | P. 130 |
| 7. Rénovation urbaine des quartiers Lépervanche, Vergès et Voie Triomphale – approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2020 | P. 221 |
| 8. Renouvellement urbain des quartiers Ariste Bolon/SIDR Haute – Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle Tranche 1 | P. 231 |
| 9. Cession de la parcelle bâtie communale cadastrée AT n° 20 à la Coopérative Ouvrière Réunionnaise | P. 294 |
| 10. Cession de la parcelle bâtie communale cadastrée AT n°47 à la Société LOGSYMAR | P. 304 |
| 11. Projet d'implantation d'une station-service de nouvelle génération le long de la route du Cœur Saignant | P. 318 |
| 12. Concession cimetière – Remboursement des frais | P. 330 |
| 13. Création de postes au sein de la Direction des Ressources Informatique et de Télécommunication – Mise à jour du tableau des effectifs municipaux | P. 331 |
| 14. Création de postes au sein des services municipaux – Mise à jour du tableau des effectifs | P. 333 |

Questions diverses

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le mardi cinq octobre, le Conseil Municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nages, Mme Claudette Clain Maillot, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Paméla Trécasse, Mme Aurélie Testan, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe (par M. Jean-Paul Babef), M. Fayzal Ahmed Vali (par Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe), M. Patrice Payet (par M. Henry Hippolyte).

Arrivée(s) en cours de séance : M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint à 17h05 (affaire n° 2021-121), Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe à 17h06 (affaire n° 2021-121), Mme Sophie Tsiavia à 17h09 (affaire n° 2021-122), M. Jean-Claude Adois à 17h17 (affaire n° 2021-123), Mme Claudette Clain Maillot à 17h19 (affaire n° 2021-123).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Zakaria Ali, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

Affaire n°2021-120

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL –
SÉANCE DU MARDI 7 SEPTEMBRE 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du mardi 7 septembre 2021 ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n°2021-121

**2. RÉVISION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ - DÉBAT SUR LES
ORIENTATIONS GÉNÉRALES**

Arrivée de M. Armand Mouniata et de Mme Mémouna Patel

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : de prendre acte de la présentation des orientations générales du futur Règlement Local de Publicité ;

Article 2 : de débattre sur les orientations présentées sur la base du document de synthèse joint au rapport ;

Article 3 : de prendre acte de la tenue du débat portant sur ces orientations sur la base du document de synthèse joint au rapport ;

Article 4 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n°2021-122

**3. AMÉNAGEMENT DU PARC BOISÉ PHASE I – DÉLÉGATION AU
MAIRE EN MATIÈRE D'AUTORISATION D'URBANISME**

Arrivée de Mme Sophie Tsiavia

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la délégation au Maire en matière d'urbanisme aux fins de dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la phase 1 de l'aménagement du Parc Boisé ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Affaire n°2021-123

4. LICENCE SPORTIVE POUR TOUS – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Arrivée de M. Jean-Claude Adois et de Mme Claudette Clain Maillot.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution de subventions, en fonctionnement, au titre de l'exercice 2021, aux associations sportives désignées et selon les modalités précisées dans le rapport ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n°2021-124

5. ZAC TRIANGLE DE L'OASIS – APPROBATION DU DOSSIER DE RÉALISATION

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le dossier de réalisation de la ZAC Triangle de l'Oasis ;

Article 2 : de procéder à l'affichage de la présente délibération, conformément aux dispositions de l'article R.311-9 du Code de l'urbanisme, à savoir en mairie pendant un mois, avec mention de cet affichage insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département. Elle sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la Commune ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Affaire n°2021-125

6. ZAC TRIANGLE DE L'OASIS – APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES DE CESSION DE TERRAINS GÉNÉRAL ET SES ANNEXES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le Cahier des Charges de Cession de Terrains Général (CCCTG) de la ZAC Triangle de l'Oasis et ses annexes ;

Article 2 : d'autoriser la publicité du Cahier des Charges de Cession de Terrains Général et du Cahier des Prescriptions Architecturales, Urbaines, Paysagères et Environnementales de la ZAC Triangle de l'Oasis en mettant en œuvre les mesures prévues à l'article D.311-11-1 du Code de l'urbanisme ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Affaire n°2021-126

7. RÉNOVATION URBAINE DES QUARTIERS LÉPERVANCHE, VERGÈS ET VOIE TRIOMPHALE – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le CRAC 2020 du traité de concession de l'opération « Rénovation urbaine des quartiers Lépervanche, Vergès, Voie Triomphale » et notamment les points suivants :

- les charges et les produits de l'année 2020 ;
- les objectifs et le budget prévisionnel 2021 ;
- le bilan financier global actualisé soit 19 097 882 € HT;
- la participation globale actualisée de la Commune de 4 794 524 € HT;

Article 2 : d'approuver l'avenant n° 6 au traité de concession d'aménagement, prorogeant la concession jusqu'au 31 décembre 2022 ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Affaire n°2021-127

8. RENOUELEMENT URBAIN DES QUARTIERS ARISTE BOLON/SIDR HAUTE – AVENANT N° 1 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE TRANCHE 1

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention pluriannuelle tranche 1 du projet de renouvellement urbain des quartiers Ariste Bolon/SIDR Haute ;

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

Affaire n°2021-128

9. CESSION DE LA PARCELLE BÂTIE COMMUNALE CADASTRÉE AT N° 20 À LA COOPÉRATIVE OUVRIÈRE RÉUNIONNAISE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de cession du terrain communal cadastré AT n° 20, objet du bail à construction daté des 26 et 27 avril 2001, à la COR ou à toute autre personne morale affiliée à cette SCOP ;

Article 2 : de fixer le montant de la transaction à la somme de 2 202 000 euros HT, conformément à l'avis du Domaine du 26 janvier 2021 ;

Article 3 : de réitérer la vente par acte authentique dans un délai de 18 mois au plus tard à compter de la présente délibération rendue exécutoire ;

Article 4 : d'approuver en conséquence la résiliation anticipée du bail à construction susvisé, par voie amiable, sans indemnité ni autre condition préalable, concomitamment à la réalisation de l'acte de vente précité ;

Article 5 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n°2021-129

10. CESSION DE LA PARCELLE BÂTIE COMMUNALE CADASTRÉE AT N°47 À LA SOCIÉTÉ LOGSYMAR

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la cession du terrain bâti communal cadastré AT n° 47, objet du bail à emphytéotique daté du 1^{er} septembre 2015, à la société Logsymar ou à toute autre personne morale affiliée à la société ;

Article 2 : de fixer le montant de la vente immobilière à la somme de 4 691 000 euros HT, conformément à l'avis du Domaine du 08 juin 2021 annexé au rapport ;

Article 3 : de réitérer la vente par acte authentique dans un délai de 18 mois au plus tard à compter de la présente délibération rendue exécutoire ;

Article 4 : d'approuver en conséquence la rupture anticipée du bail emphytéotique susvisé, par voie amiable, sans indemnité ni autre condition préalable, concomitamment à la réalisation de l'acte de vente susvisé ;

Article 5 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer les actes correspondants.

Affaire n°2021-130

11. PROJET D'IMPLANTATION D'UNE STATION-SERVICE DE NOUVELLE GÉNÉRATION LE LONG DE LA ROUTE DU CŒUR SAIGNANT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le principe de la cession d'une assiette foncière, parcelle BI n° 294 partie à monsieur Jérôme Bima, pour le projet d'implantation d'une station service de nouvelle génération ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à poursuivre les négociations avec monsieur Jérôme Bima et la société TOTAL ENERGIES, portant sur la définition du projet ainsi que sur les conditions de cession de ce terrain communal.

Affaire n° 2021-131

12. CONCESSION CIMETIÈRE – REMBOURSEMENT DES FRAIS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : de procéder au remboursement des frais engagés par monsieur Joël Piel, au titre de la pose d'une pierre tombale pour un montant de MILLE SEPT CENT QUARANTE DEUX EUROS ET TRENTE CENTIMES (1 742,30 €) ;

Article 2 : d'imputer la dépense au budget annexe du fossoyage ;

Article 3 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Affaire n°2021-132

13. CRÉATION DE POSTES AU SEIN DE LA DIRECTION DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET DE TÉLÉCOMMUNICATION – MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS MUNICIPAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à la majorité (1 abstention : Mme Annie Mourgaye),

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser la création des postes suivants au sein de la Direction des Ressources Informatives et de la Télécommunication, sur un emploi permanent, tel que précisé au rapport présenté ci-joint :

- un Administrateur des Ressources Applicatives (H/F)
- un Administrateur des Systèmes et Réseaux (H/F),
- un responsable de service (H/F) pour le service de Gestion des Systèmes d'Information.

Article 2 : de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

14. **CRÉATION DE POSTES AU SEIN DES SERVICES MUNICIPAUX - MISE
À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'autoriser la création des postes sur emplois permanents listés au tableau présenté en annexe I du rapport ;

Article 2 : de modifier en conséquence le tableau des effectifs ;

Article 3 : d'inscrire au budget les crédits correspondants ;

Article 4 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Fin de la séance : 18 h 15

Le Maire

A blue circular official stamp of the Commune du Port, Réunion, with a signature in black ink over it. The stamp contains the text 'COMMUNE DU PORT', 'REPUBLIQUE FRANÇAISE', and '97420 REUNION'.

Olivier HOARAU